

Publicité valant Règlement de consultation

Aéroport Marseille Provence, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 €
Siège social : Aéroport Marseille Provence – Bâtiment le Mistral - BP 7 - 13727 Marignane Cedex
SIREN 790 043 954 Rcs d'Aix en Provence
Tél : 04.42.14.21.02 E-mail : secretariatdirectiontechnique@mrs.aero

L'accord-cadre est passé en vertu des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 et R.2162-1 à R.2161-14 pour les accords-cadres, du Code la Commande Publique.

Objet : Accord Cadre Maintenance prédictive d'analyse vibratoire des éléments tournants des équipements de désenfumage et des centrales de traitement d'air de l'Aéroport Marseille Provence de l'Aéroport Marseille Provence

Marché N° 24 T 503 0000

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet l'achat de prestations d'assistance technique à une mission de maintenance prédictive dans le cadre de prescriptions relatives à la détermination de l'état de santé des éléments tournants des équipements de désenfumage et des centrales de traitement d'air de l'Aéroport Marseille Provence.

Les prestations se dérouleront en :

- **zone côté ville** appelée ZCV
- **zone côté piste** appelée ZSAR (Zone de Sûreté à Accès Réglementé), dont l'accès est soumis à autorisation préalable et port d'un badge.

Visite de Site

Avant de remettre son offre, il est fortement conseillé de prendre contact avec le Maître d'Ouvrage pour une visite des lieux. (Patrick MARIA – 06 09 10 81 94 / Stéphane BUSSCHOTS – 06 87 79 34 66)

Type de marché : *Service*

Durée

Accord-cadre à bons de commande d'une durée 1 ans renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une nouvelle période de 1 ans, soit une durée totale de 2 ans.

Date prévisionnelle de démarrage : 01 janvier 2025

Forme du marché

Marché unique. La prestation n'est pas divisée en lots.

Accord-cadre à bons de commande

Accord-cadre avec minimum et maximum suivants :

Minimum annuel : 10 000 € Maximum annuel : 45 000 €

Garanties exigées le cas échéant

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Éléments de participation

Les groupements momentanés d'entreprises, solidaires ou conjoints, sont autorisés. Dans le cas d'un groupement conjoint, l'Aéroport Marseille Provence imposera, pour l'attribution du marché, que le mandataire du groupement soit solidaire.

La candidature sera examinée conformément aux dispositions des articles R.2142-1 à R.2144-7 et L.2141-1 à L.2141-11 du Code la Commande Publique.

La remise d'une offre vaut prise de connaissance et acceptation de toutes les pièces et clauses constituant du présent dossier de consultation et marché.

Les documents doivent être rédigés en français. A défaut, chaque document doit être accompagné d'une traduction.

Contenu de l'offre à remettre

- La déclaration sur l'honneur jointe, signée par la personne habilitée à engager l'entreprise (article R.2143-3, 1° du Code de la Commande Publique)
- Le bordereau de prix unitaires **ET** Le détail quantitatif estimatif nommé « BPUDQE-NOMDUCANDIDAT »
- Le mémoire technique remis à l'appui de l'offre **établi selon le cadre de réponse fourni** nommé « MT-NOMDUCANDIDAT ».

Variante :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Option (prestation supplémentaire éventuelle)

Sans objet

Critères de jugement des offres et négociations :

L'AMP attire l'attention des candidats sur la qualité et la précision à apporter dès l'offre initiale remise.

Toute offre dont la valeur technique est inférieure à la moyenne sera écartée, et ce quelles que soient les notes obtenues aux autres critères prévus ci-après.

Après examen de l'ensemble des offres, l'Aéroport Marseille Provence pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Au terme de ces négociations, au besoin opérées en phases successives et sélectives, elle attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Les offres seront classées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Prix : 40%

Valeur technique (déterminée sur la base du mémoire technique) : 50%

RSE : 10%

L'offre arrivée en première position est réputée « offre économiquement la plus avantageuse ».

1/ Le critère « prix » sera analysé à partir du montant global de l'offre tel que résultant du devis quantitatif estimatif ainsi que des prix unitaires mentionnés au bordereau de prix unitaires, et noté selon l'écart de prix avec l'offre moins-disante.

2/ Le critère « valeur technique » des offres sera analysé et noté sur la base du mémoire technique remis à l'appui de l'offre devra justifier des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du présent marché et doit comporter :

Sous critère technique 1 - (15/50) – Moyens Humains

Organisation et équipe technique mise en place en préventif et en curatif : Nom, qualification, formation et habilitations de l'ensemble des personnels affectés à la réalisation du marché ; Nom de la personne sur site qui sera désignée comme interlocuteur privilégié de l'AMP.

Le candidat présentera ses délais sur lesquels il s'engage pour la réalisation de ses prestations (planning) et la remise documentaire (rapports d'analyse vibratoire).

Sous critère technique 2 - (10/50) – Moyens Techniques

Moyens techniques mis à disposition de l'équipe en place, le cas échéant sur site (Outillage collectif et

individuel disponible dans ses véhicules ainsi qu'à son centre technique, moyens de communication, véhicules).

Sous critère technique 3 - (20/50) – Méthodologie d'intervention

Le candidat présentera le temps passé pour chaque opération de maintenance listée au BPU. Il fournira un exemplaire de rapport d'analyse vibratoire reprenant les éléments demandés par AMP ainsi qu'une liste des opérations de vérification et mesures qu'il réalisera à chacune des visites.

Enfin, le candidat présentera la méthodologie mise en place pour garantir les engagements pris.

Sous critère technique 4 - (5/50) – Garantie

Le candidat intégrera la durée de garantie des fournitures des paliers et roulements.

3/ Le critère « RSE » des offres sera analysé et noté sur la base justifier des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du présent marché et doit comporter :

Sous critère RSE 1 - (5/10) – Environnement

Le candidat présentera sa politique environnementale mise en pratique concrète pour ce marché. Une note spécifique décrivant les dispositions prises par le candidat pour le processus de recyclage du matériel usagé et revalorisation des déchets (consommables, paliers et roulement remplacés...).

Sous critère RSE 2 - (5/10) – Sécurité

L'engagement du candidat dans une démarche santé sécurité (MASE, ISO 18001, AFIM, BS8800, ILO-OSH). L'absence de certification obtenue, l'engagement dans cette démarche doit être justifié par écrit et prouvé par une structure sécurité en place dans l'entité intervenant sur l'Aéroport.

A défaut de démarche existante, une note détaillant la bonne appréhension par le candidat de la sécurité liée à ses interventions pour exécuter le marché. Notamment, les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la sécurité du personnel intervenant (travaux en hauteur, protections collectives et protection des individuelles).

Date limite de réception des plis : le 15/11/2024 - heure limite 12h00.

Délai de validité des offres : 2 mois à compter de la date de remise des plis

Modalités de dépôt d'une offre (électronique uniquement)

Remise dématérialisée sur la plate-forme achats AMP <https://marches.mrs.aero>

Les candidatures et offres doivent être remises uniquement de manière dématérialisée (Cf. articles R.2132-7 à R.2132-12 du Code de la Commande Publique).

Aucune signature des documents remis par les candidats n'est exigée pendant la procédure. Seule l'offre retenue fera l'objet d'une signature par l'attributaire à l'issue de la consultation.

L'ensemble des échanges étant dématérialisé, chaque candidat doit choisir une adresse mail durable pendant toute la procédure.

Les candidats sont invités à consulter en tant que de besoin le guide de la plate-forme achats à l'attention des candidats, disponible :

<https://marches.mrs.aero/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Chaque candidat doit vérifier en avance la conformité de son poste informatique avec les pré-requis de la plate-forme achats. La transmission des plis électroniques en deux temps n'est pas autorisée.

Il est conseillé d'anticiper la remise d'offre avant l'heure limite de réception des plis. En effet la durée du téléchargement est fonction du débit Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Constitution Enveloppe candidature et offre

L'enveloppe au format ".zip" contient les éléments de candidatures et d'offre (fichiers distincts pour chaque pièce de la candidature et de l'offre). L'enveloppe sera nommée « nomducandidat ».

Les candidats utiliseront des fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation soit :

- Format Word (".doc") (version Word 2013 et antérieures)
- Format Acrobat (".pdf") (version Acrobat 11 et antérieures)
- Format Excel (".xls") (version Excel 2013 et antérieures)
- Format RTF (".rtf")

Les documents ayant une extension [« .exe »](#) et [« .html »](#) sont **proscrits**.

Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur un support numérique ou papier, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis, dans un pli comportant la mention « Copie de sauvegarde » et l'intitulé du marché :

- soit par courrier à Société Aéroport Marseille Provence - ACCUEIL DIRECTION TECHNIQUE - BP 7 - 13727 Marignane Cedex.
- soit remis à l'accueil de la Direction Technique contre récépissé. Du lundi au vendredi – de 8h00 à 12h et 13h à 17h. A l'adresse suivante : Aéroport Marseille Provence – Accueil Direction Technique - 13700 Marignane.

Tout pli nous parvenant après ce délai sera renvoyé à son expéditeur sans être analysé.

Assistance en ligne : Le support en ligne de la plate-forme achats est disponible en cliquant sur l'onglet à droite de l'écran.



Ce support permet aux entreprises de créer une demande qui permettra par retour de mail, de résoudre le problème soulevé ou d'accéder à l'assistance téléphonique (ouverte de 09h00 à 19h00 les jours ouvrés).

Modalités de téléchargement du dossier de consultation

Les candidats souhaitant remettre une offre pourront télécharger le dossier de consultation sur le site <https://marches.mrs.aero>

Pour ce faire, une personne physique doit impérativement renseigner son nom et adresse électronique valide.

Réception des e-mails

Les candidats devront veiller à ce que les messages émis par la plate-forme achats ne soient pas bloqués par leur serveur ou considérés comme spam. Il est rappelé que les demandes complémentaires, les invitations à négociation, peuvent être transmises via la Plate-forme des Achats.

Modifications de détail au dossier de consultation :

L'Aéroport Marseille Provence se réserve le droit d'apporter, au plus tard, **4 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications éventuelles au dossier de consultation. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité d'Aéroport Marseille Provence ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il a téléchargé le dossier de façon anonyme ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires éventuels relatifs aux cahiers des charges qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres une demande écrite **Via** l'adresse e-mail suivante :

secretariatdirectiontechnique@mrs.aero

Pièces à produire ultérieurement

Situation fiscale

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de **7 jours** à compter de la demande de l'AMP, les certificats délivrés par les administrations compétentes attestant qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales au 31/12 de l'année précédant celle de l'envoi de l'avis d'appel public à concurrence.

Situation sociale

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de **7 jours** à compter de la demande de l'AMP, le certificat délivré par l'administration compétente l'Urssaf datant de moins de six mois attestant que le candidat est en règle au regard de ses obligations.

Si le candidat retenu n'a pas produit les certificats demandés dans les délais impartis par l'AMP, ou si sa situation fiscale et sociale est irrégulière, son offre est rejetée. L'Aéroport Marseille Provence présente la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Attribution et Signature de l'offre retenue

En cas d'attribution, un Acte d'Engagement sera transmis par l'acheteur pour signature manuscrite par le candidat attributaire, aux fins de notification du marché ou de l'accord-cadre. Le cas échéant, il sera également demandé de signer les pièces financières.

L'acte d'engagement sera contresigné de façon manuscrite par le représentant AMP habilité (avec le cas échéant les pièces financières) puis fera l'objet d'une notification par courrier recommandé avec AR.

Nota : AMP souhaitant très prochainement assurer la dématérialisation complète de la chaîne de notification des marchés, les candidats sont invités à se doter de certificat électronique adapté afin que la signature et la notification des prochains marchés soit totalement dématérialisée

A la demande de l'attributaire une copie certifiée conforme à l'original au format papier lui sera transmise.

Date de mise en ligne du présent avis sur le profil acheteur de l'AMP : le 15 10 2024.